IMPÔT PROVISOIRE SUR LES BÉNÉFICES

Türkiye | Guide pratique 2026

1. Qu’est-ce que l’impôt provisoire ?

Il s’agit d’un acompte imputable sur l’impôt annuel sur le revenu ou sur les sociétés. Il concerne certains bénéfices commerciaux, professionnels et des sociétés. Le bénéfice imposable est calculé cumulativement depuis le début de l’exercice.

2. Qui est concerné ?

Les entrepreneurs imposés selon le bénéfice réel, les professions libérales et les contribuables soumis à l’impôt sur les sociétés. Dans certaines sociétés de personnes, l’obligation incombe aux associés concernés plutôt qu’à la société elle-même.

3. Qui est généralement dispensé ?

Les personnes percevant uniquement des salaires, loyers, revenus mobiliers ou autres revenus non professionnels, certains contribuables au régime simplifié, les sociétés pendant la liquidation et les titulaires de certains contrats de construction pluriannuels ne déclarent généralement pas cet acompte pour ces revenus. Une autre activité peut modifier cette analyse.

4. Taux applicables en 2026

15 % pour les personnes physiques concernées ; 25 % au taux normal pour les sociétés. Les banques et certains établissements financiers soumis à un taux de 30 % peuvent également être soumis à un acompte de 30 %. Les régimes particuliers doivent être vérifiés.

Trimestres 2026 et échéances

Trimestre	Période cumulée	Déclaration et paiement (date normale)
I	Janvier–mars	17 mai 2026 (en pratique : 18 mai)
II	Janvier–juin	17 août 2026
III	Janvier–septembre	17 novembre 2026
IV	Janvier–décembre	17 février 2027

5. Calcul et imputation

Le bénéfice imposable est déterminé cumulativement à la fin de chaque trimestre. On applique le taux pertinent puis les imputations admissibles. Seuls les acomptes effectivement payés sont imputables sur l’impôt annuel.

6. Déductions et pertes reportables

Les déductions, exonérations et déficits reportables peuvent être pris en compte sous réserve des conditions légales. Les règles particulières, notamment l’impôt minimum national sur les sociétés, doivent être examinées séparément.

7. Sous-déclaration et non-paiement

Une sous-déclaration dépassant la tolérance légale de 10 % peut entraîner un redressement, des pénalités et des intérêts. Les acomptes établis mais impayés ne sont pas imputables sur l’impôt annuel.

8. Cotisations sociales

La déduction des cotisations sociales effectivement payées dépend des justificatifs et des conditions légales. Toute double déduction doit être évitée.

9. Début, cessation et liquidation

L’obligation commence au trimestre de début d’activité et se termine normalement au trimestre comprenant la cessation. Des règles particulières s’appliquent à la liquidation et aux chantiers pluriannuels.

Sources et note : administration fiscale turque (GİB), guide de l’impôt sur les sociétés 2026, taux des acomptes, calendrier fiscal 2026 ; loi n° 7566 (19/12/2025). Vérifier les éventuelles prorogations.